



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : protection judiciaire de la jeunesse

Question écrite n° 7785

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les contradictions constatees entre, d'une part, une nette progression ces dernieres annees de la delinquance juvenile dans le departement de la Reunion et les risques de fermeture de l'AAPE (ex-APECA), d'autre part, seul etablissement susceptible de recevoir les jeunes delinquants et de travailler a leur reintegration. La solution d'un placement en milieu carceral presente un certain nombre d'inconvenients qui militent pour une forme moins contraignante. D'autre part, cette association, reconnue d'utilite publique, fondee en 1937, a prouve sa capacite a apprehender ces situations, cela malgre une diminution des placements, a l'origine, en partie, des difficultes actuellement rencontrees. Partant de ce cas d'espece, il lui demande de bien vouloir lui preciser les orientations fixees en ce qui concerne le placement des jeunes delinquants et les missions confiees aux organismes d'Etat charges d'oeuvrer dans ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaitre a l'honorable parlementaire que la prise en charge educative des jeunes delinquants est une priorite pour la protection judiciaire de la jeunesse, afin que l'incarceration reste l'ultime recours comme le prevoit la loi. Ses services, en liaison avec les autorites judiciaires et administratives sont charges d'harmoniser sur le plan local les actions du secteur public et du secteur habilite pour garantir les moyens necessaires a l'execution de l'ensemble des decisions ordonnees par les magistrats. Les associations, l'association pour l'aide et la protection de l'enfance (ex APECA) a la Reunion, ont ete traditionnellement et sont toujours, par leurs initiatives, leurs competences, des partenaires privilegies. La situation particuliere de l'AAPE a mobilise les services de la justice pour que les etablissements qui aujourd'hui encore fonctionnent dans de bonnes conditions ne se trouvent pas entraines dans les difficultes de gestion rencontrees par ailleurs. Il reste persuade que les organes dirigeants de l'association pour l'aide a l'enfance sauront, dans le cadre des regles administratives, budgetaires et comptables retrouver cette indispensable confiance des partenaires locaux. En ce qui concerne la politique a mener a l'egard des jeunes delinquants, le garde des sceaux a mis en place une commission parlementaire presidee par Mme de Veyrinas, depute, qui vient de deposer son rapport.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7785

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4002

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4781